



**Et si vous deveniez
« Chargé(e) de mission »
à l'ARS Bretagne ?**

Ville de Dinard

Ce poste est fait pour vous si

**Vous êtes agent de la fonction publique (Cat. A), agent CCN (à partir du niveau 5C) ou agent contractuel.
Groupe RIFSEEP : 3**

Vous connaissez :

- Économie/finances
- Environnement administratif, institutionnel et politique
- Gestion budgétaire et comptable

Vous êtes et vous savez:

- Aisance relationnelle, autonomie
- Faculté d'adaptation, rigoureux et organisé
- Analyser une information, une donnée, une situation
- Communiquer et animer un réseau

Poste basé à Rennes en Ille-et-Vilaine

Nos avantages



- Bénéficier d'une démarche Qualité de Vie au Travail
- Possibilité de télétravailler
- Dispositif horaire de plages fixes et mobiles
- Être à proximité des deux lignes de métro et à 10 minutes à pied de la gare
- Bénéficier d'une richesse culturelle et d'une qualité environnementale singulière

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social...

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Retrouvez plus d'informations sur : www.bretagne.ars.sante.fr

Contexte

D'un montant de plus de 250 M€, le Fonds d'intervention régional (FIR) est un budget annexe de l'ARS Bretagne. Il permet à l'ARS de conduire sa politique régionale, à travers le financement d'opérateurs et de projets (soins primaires, établissements de santé, prévention et promotion de la santé, santé environnement, veille sanitaire...).

Au sein de l'ARS Bretagne, le pilotage et la gestion du FIR est assurée sur le Département « FIR et allocation de ressources hospitalières », qui compte 4 collaborateurs en charge du FIR.

Le département intervient sur l'ensemble du processus FIR : de la centralisation du recensement des demandes de financement des directions métier, jusqu'à la liquidation des crédits. Il réalise l'élaboration du budget annexe (budget initial, budgets rectificatifs et compte financier), voté par le Conseil d'Administration de l'ARS.

Le département assure l'articulation entre les directions métiers (en charge des projets,) et l'agent comptable (DIFAQI) en charge du paiement.

Vos missions

Au sein du Département FIR et Allocation de ressources hospitalières, le/la chargé (e) de mission aura pour missions principales :

- Supervision budget annexe (FIR) : coordination et animation des travaux permettant l'élaboration du budget annexe et son suivi
- Suivi des recettes (notifiées par les arrêtés nationaux) et des dépenses
- Recensement des demandes de financement FIR des directions métier et consolidation des demandes pour préparer les arbitrages de la direction générale de l'ARS
- Elaboration du budget annexe (Budget initial, rectificatif et compte financier), sections FIR et PAI ; réalisation des maquettes budgétaires/diaporama pour le conseil d'administration de l'ARS; préparation du rapport d'activité FIR
- STARS-FIR : administrateur(trice) régionale « ordonnateur » du SI de pilotage et de gestion du FIR; assistance des utilisateurs ; animation du réseau des référents FIR positionnés au sein des directions métier; supervision des mises en paiement ; participation aux réunions nationales
- SIBC-PEP administrateur(trice) régionale « budgétaire » du SI de mise en paiement; validation des Tiers et des titres de recettes, supervision des mises en paiements et de la trésorerie

Conditions particulières :

Astreintes administratives sur la base du volontariat
Plan de continuité d'activité

Pour candidater

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation **avant le 2 juillet 2026**
à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr